

## DÉLIBÉRATION DU 03/07/2020

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20200703-2

### COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni vendredi 3 juillet 2020 à 9h en visioconférence en présence de Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, directeur du cabinet du Préfet.

#### Étaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Guillaume BALDY, Madame Monique BOUTINAUD, Madame Danielle DEVIERS, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Geneviève LAGARDE, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Claude TAILLARDAS.

##### Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Capitaine Jean-Pierre CHABREYROUX, Adjudant-chef Philippe LEROUX.

##### Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Laurence MAGINOT, Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Cadre de Santé Commandant Michel TAILLADE, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI.

##### Étaient absents / excusés :

Madame Brigitte ESCAPOULADE, Madame Nicole PAULO, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Serge NOUAILLES, Médecin colonel Marie-Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Olivier BLANCO, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Monsieur Willy LUIS, Capitaine Philippe DELTOUR, lieutenant Olivier EBRARD.

L'absence d'un second tour pour les élections municipales, en raison de la pandémie de COVID-19, a permis de mener la procédure de renouvellement du CASDIS délibéré le 12 mars 2020.

Ainsi, après avoir pris connaissance du rapport de présentation et après en avoir délibéré de nouveau, les membres du CASDIS désignent, pour siéger à la commission de recensement des votes, qui sera présidée par Monsieur le Préfet, ou son représentant :

Maire de Pradines

Maire de Mercuès

Président de la Communauté de Communes du Grand Cahors

Président de la Communauté de Communes de communes de la vallée du Lot et du Vignoble

**Détail du vote :**

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13


Contre : 00

Abstention : 00

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Cahors, le

**06 JUIL. 2020**

Le président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot



Serge RIGAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.